

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. LAFARGE, M. FERARD, M. AMODEO, M. LEROY

SECRETAIRE : Mme DE CUYPER,

OBJET : DELIBERATION N° 2024/013- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE MOTRICITE A LA GARDERIE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE PRECAIRE ET ESSENTIELLEMENT REVOCABLE ENTRE la COMMUNE et Monsieur Alexandre PUGET.

Madame la Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune de Châteauneuf-la-Forêt et Monsieur Alexandre PUGET.

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de Monsieur Alexandre PUGET la salle de motricité à la garderie pour un stage de cirque du 22 au 25 avril 2024 inclus pour un montant forfaitaire de 75.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la Maire à signer une convention de mise à disposition d'occupation temporaire à titre précaire et essentiellement révocable avec Monsieur Alexandre PUGET.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 07 mars 2024.



La Maire,

Françoise RIVET

